

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 juin 2004  
(convocation du 14 juin 2004)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues  
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André  
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. PUJO Colette  
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis  
M. CAZENAVE Charles à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 11 H)  
Mme. DARCHE Michelle à M. LOTHaire Pierre  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stephan (à partir de 10 H 45)  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. VALADE Jacques  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Miche  
Mme. FAYET Véronique à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean  
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie (jusqu'à 10 H 55)  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick (à partir de 10 H 45)  
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle (à partir de 11 H 00)  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. ROUSSET Alain à M. JOUVE Serge  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent  
M. SIMON Patrick à M. QUANCARD Joël (à partir de 11 H 00)  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elizabeth (jusqu'à 11 H 05)  
Mme. WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Villenave d'Ornon - Allée Emile Augier / rue Paul Ramadier -  
Assainissement Eaux Pluviales - Appel d'Offres - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement Public souhaite lancer un appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, afin de réaliser l'équipement en assainissement Eaux Pluviales du secteur allée Augier / rue Paul Ramadier sur la commune de VILLENAVE D'ORNON.

Les travaux, qui seront réalisés dans un délai maximum de 6 mois, consisteront en:

- la réalisation d'un collecteur gravitaire ø 1000 par micro tunnelier sur 137,2 ml et par en fouille ouverte sur 67 ml ;
- la réalisation de 190 ml de collecteur ø 315 ;
- la pose de collecteurs ø 800, ø 400 et ø 300, avec raccordement sur le génie civil des ouvrages;
- la création d'une piste d'exploitation calcaire de 257 ml ;
- des démolitions, regards de visite, bouches d'égout, bouche-grilles, branchements, raccordements, des reprises, réfections, essais et contrôles demandés dans le cadre de la consultation,

Après transit par le nouveau réseau, les eaux pluviales recueillies rejoindront le ruisseau « Le Minaou ».

L'opération est estimée par les services à 691 500 € T.T.C. (avec une marge de tolérance de 5%), L'opération sera imputée au budget Principal sur les crédits de développement des réseaux secondaires prévus pour la commune de VILLENAVE D'ORNON, Chapitre 23, Fonction 8310, Compte 2315, CRB O200, Programme PA, au titre de l'exercice 2004.

L'estimation (en prix unitaires), prend en compte la rémunération du Maître d'œuvre à hauteur de 6,6 % du montant des travaux.

Compte tenu du montant estimé et au regard du programme de rattachement de l'opération, l'appel d'offres sera de portée nationale.

En application des dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Dossier de Consultation des Entreprises est mis à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent le consulter au Service des Marchés Publics (Hôtel de Communauté 13<sup>ème</sup> étage).

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- entériner le Dossier de Consultation des Entreprises;

- autoriser Monsieur le Président à :

- ◆ lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

- ◆ signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres et, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche d'une entreprise soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence soit par une procédure négociée en application des dispositions de l'article 35-I, 1<sup>er</sup> alinéa dudit code,

- ◆signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
9 JUILLET 2004

M. JEAN-PIERRE TURON

